

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Vendredi 20 juin 2025

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. CORSI Franck
Mme LAROUERE Florence	Mme FIOCRE Annie
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme. THOMAS Stéphanie
	Mme VALLAT Marie-Claude

Membres du Conseil absents :

M. DUBOIS Frédéric procuration à Franck CORSI
M. Xavier CHABASSEUR-procuration à Philippe LEBERICHEL
M. TEDO Hervé procuration à Stéphanie THOMAS
M. BOUCHEIX Philippe procuration à Florence LAROUERE

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du PV de la réunion du 12 Avril 2025 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 12 Avril 2025 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

2/Mise à jour de la délibération IHTS (heures sup)

Les agents communaux sont amenés régulièrement à réaliser des heures supplémentaires (heures de week-end en hiver en cas de besoin de déneigement ; disponibilités lors des élections ou de réunion du Conseil Municipal...). Une compensation est obligatoire pour l'indemnisation de ces heures : soit payées en heures supplémentaires ou complémentaires avec un maximum de 25 heures/mois, soit récupérées en journée de repos. L'agent a la possibilité de choisir entre versement d'indemnité ou récupération sur décision favorable du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

3/ Avis du CM sur le projet définitif du PLUI.

Le PLUI a été arrêté par le Conseil Communautaire du 4 Avril 2025, le vote a ainsi validé de ce qui avait été présenté précédemment. Il n'y a pas d'obligation de délibération mais M. le Maire a souhaité délibérer par principe pour valider l'avis favorable de la Commune. Pour rappel, le PLUI sera soumis à enquête publique avant application.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

4/ Autorisation implantation coffrets ENEDIS (convention de servitude pour acte notarié)

Conventions signées en 2018 par la commune, renvoyées par Enedis en 2021, mais le passage chez le notaire ne sera acté qu'en 2025. 20 coffrets ENEDIS ont été implantés. Les frais d'acte seront payés par ENEDIS ; quelques indemnités devraient être versées à la commune. Cette délibération vise à autoriser le Maire à signer ces conventions.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

5/ Amendes de Police 2025 (mur de soutènement Aurouze)

Les travaux concernent le mur de soutènement de chez Mme BARBAUX à Aurouze, parcelle C-1294. Une expertise a été réalisée en présence de Hervé TEDO et de l'assurance, qui refuse de prendre en charge les frais engagés (11391€TTC soit 9492.50€HT selon le devis de Laurent SILVENTE). La demande de subvention a déjà été déposée (éligibilité à hauteur de 25% maxi = 2373€) Reste à charge de la Commune : 7119.5HT.

Il faudrait prévoir une interdiction de stationnement à cet emplacement lorsque le chantier sera fini.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

6/ DM virement de crédits (mur de soutènement Aurouze)

6-1 DM Virement de crédit pour financer le mur de soutènement sur l'opération de rénovation de la toiture de l'ancienne école (car travaux toiture reportés en 2026). La présence d'amiante nécessitera de demander s'il y aura un surcout pour le chantier du logement et de l'ancienne école.

6-2 DM Virement de crédit pour réfection de la borne incendie à côté de la salle des fêtes : sur budget toiture soit DM de 15 500 au lieu de 12 000.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

7/ Délibérations pour clôture du budget assainissement au 31 mars 2025.

Le budget assainissement avait été ouvert en 2025 pour tracer les frais engagés et en cours dans le projet de rénovation du réseau et de création de la STEP. Suite au transfert de la compétence assainissement, ce budget n'a plus lieu d'être. Pour information, la signature des marchés déjà actés a été reportée au 10 juillet.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

8/ Questions diverses :

* Message de la DIR au Maire concernant la participation de la DIR aux réunions publiques pour la fermeture de la RN122 du 18 août au 15 novembre 2025 : la DIR ne sera pas présente aux réunions publiques, ne se considère pas concernée par la fermeture (seulement sur dispositif de déviation)

* Retour sur la 1ère réunion publique qui a eu lieu à Ferrières lundi 16 juin (le choix des dates pour la fermeture a été convenu car plus propice à l'activité des maraichers)

* Colas et Marquet vont essayer de mutualiser et optimiser les stockages des matériaux.

* La Poste (délégation reçue ce matin 20 juin en mairie) : organisation de la distribution en cours de réflexion.

* 1 au 15/08 : alternat pour préparation du chantier ; avancée de 15 à 20m/j (creuser + tuyauter + remblayer-damer) => la place de l'Eglise devrait être accessible début septembre pour la rentrée (ramassage scolaire).

Question de Franck sur indemnités kilométriques : pour prouver l'utilisation d'un trajet de déviation plus long pour se rendre au travail, il faudrait transmettre à l'employeur le communiqué de presse officiel.

* Une subvention DETR 2025 a été accordée pour un montant de 13348€ sur le dossier du mur C-588 entre Aurouze et La Roche (montant des travaux : 33370HT) ; Amendes de police déjà perçues : 7250€

* Fête patronale : fanfare sollicitée mais non dispo pour le samedi soir (accompagnement avant feu d'artifice). Apéritif du dimanche (boisson : offertes par la commune ; amuse-gueules : préparés par la Table des Palhàs).

* La Fibre : mise en place de la borne d'alimentation du bourg programmée en même temps que les travaux d'assainissement (mise en service annoncée fin 2025)

* Prévoir réparation des portes de secours de la salle polyvalente.

* Annie : ne s'occupe plus des fleurs (David ne peut pas arroser ; proposer à Delphine ?).

Fin de séance à 22h

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHEI

